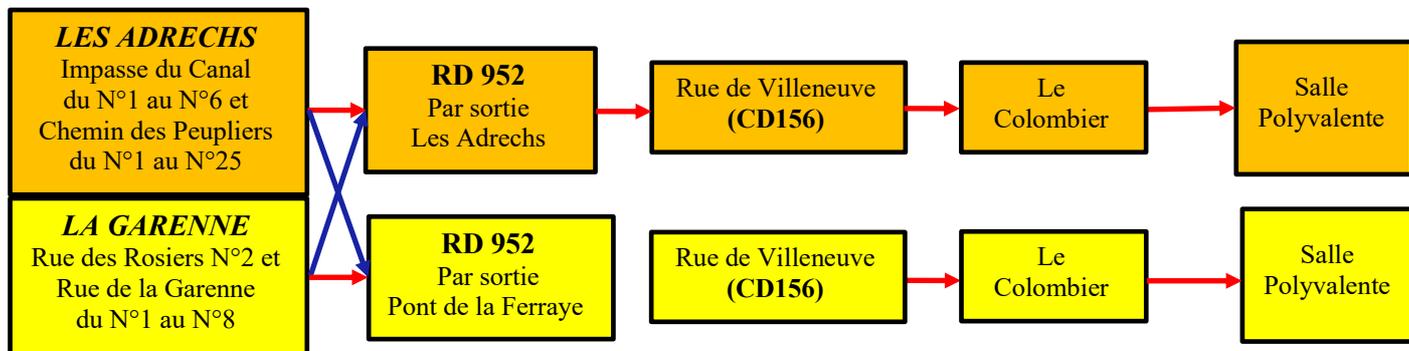


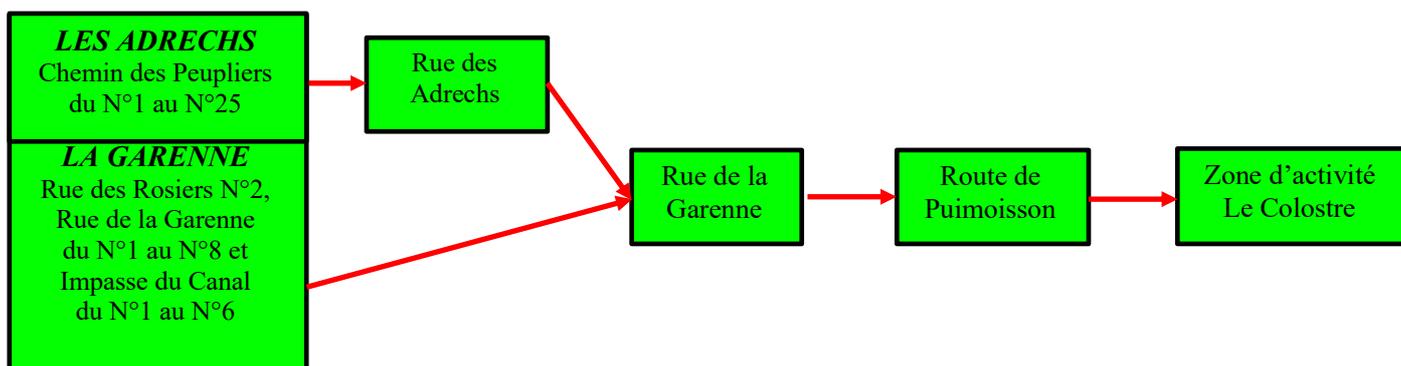
Annexe 4

PLAN D'ÉVACUATION INONDATION DIVERS QUARTIERS

1 : Évacuation des quartiers, *Bas des Adrechs, Bas La Garenne et Impasse du Canal et Chemin des Peupliers*



En cas de crues très **IMPORTANTES** (les 2 ponts sur le Colostre détruits), les habitants devront rester chez eux, avec ravitaillement à assurer, ou évacuation vers la Zone d'Activité du Colostre avec réquisition d'un bâtiment.



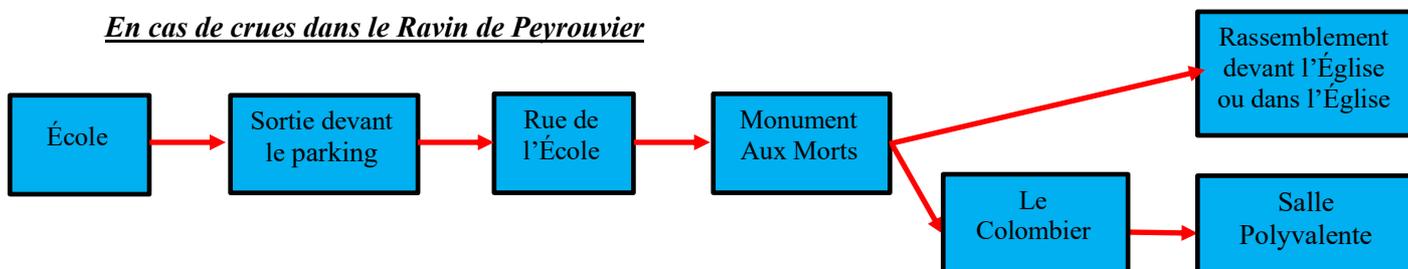
2 : Évacuation du village



En cas de crues dans le **Ravin de Peyrouvier** et le **Ravin de Béard**, il n'y aura pas d'évacuation des personnes résidentes dans le Village, Rue de Villeneuve, Quartier de Béard, Hubac de Béard et le Parc des Écoliers. Les personnes resteront chez elles. **SEULE L'ÉCOLE SERAIT ÉVACUÉE**

- **Évacuation École Primaire Pierre Guillaume)**

En cas de crues dans le Ravin de Peyrouvier



Ne pas prendre la Rue de Villeneuve et le Vallon de Peyrouvier

En cas d'inondations très importantes : les **Ravins de Peyrouvier et Ravin de Béard** en crus, les enfants devront se rendre devant l'Église ou dans l'Église et s'y abriter.

Ils peuvent aussi monter au sommet du Colombier pour se replier sur la Salle Polyvalente ou évacuation par le plateau (Chemin de Couroussat)